

Assurer la sécurité et protéger la santé des travailleurs en y intégrant les conditions de température

Évaluation du risque "Forte chaleur"	VIGILANCE
<ul style="list-style-type: none"> • Consultation du bulletin météo (radio, presse, internet...) • Mesure de la température ambiante • Sollicitation du médecin du travail 	<ul style="list-style-type: none"> • Température ambiante (à l'ombre) > 30 °C • Température nocturne > 25 °C • Humidité relative de l'air > 70 %

Informers les salariés, le CHSCT et les institutions représentatives du personnel

- Sur les risques
- Sur les moyens de prévention : information sur la climatisation et sur ses règles d'utilisation
- Sur les signes et symptômes du coup de chaleur

Protéger les salariés

- Plan d'action de prévention
- Ventilation des locaux conforme à la réglementation : 25m³ d'air neuf par heure et par occupant dans les locaux à pollution non spécifique et 45m³ d'air neuf par heure et par occupant dans les ateliers et locaux avec travail physique léger
- Tolérance d'une tenue vestimentaire plus allégée
- Mise à disposition d'eau potable, à proximité des postes de travail et en quantité suffisante
- Mesures correctives possibles sur des bâtiments ou locaux existants : stores extérieurs, volets, faux plafonds, rafraîchissement d'ambiance, ventilation forcée de nuit, films anti-solaires sur les parois vitrées, protection des puits de lumière, peintures anti-solaire sur les toitures, sky dôme, verrières...
- Mise à disposition de moyens de protection : ventilateurs d'appoint, brumisateurs d'eau minérale, vaporisateurs d'humidification, climatiseurs individuels...
- Mise en place de protections pour éviter un contact corporel avec des surfaces métalliques exposées directement au soleil
- Aménagement de zones d'ombre ou d'abris en extérieur voire d'aires climatisées

Adapter les conditions de travail

- Instauration de pauses de récupération en fonction de la température : fréquence à définir, plutôt aux périodes les plus chaudes de la journée et de préférence dans une pièce plus fraîche...
- Aménagement des horaires de travail pour bénéficier des heures les moins chaudes de la journée
- Missions longues, chantiers : prise en compte de la période d'acclimatement nécessaire (9 à 12 jours)
- Travail en équipe privilégié en évitant le travail isolé
- Limitation autant que possible du travail physique et avec report des tâches lourdes
- Aides mécaniques à la manutention
- Adaptation du rythme de travail, pour chaque salarié, pour réduire la contrainte thermique
- Limitation, si possible, du temps d'exposition du salarié ou rotation des tâches
- Limitation de l'utilisation des équipements producteurs de chaleur
- Vigilance face aux situations de travail particulières : travaux en extérieur, sur toiture, enceinte ou local clos, tâches effectuées sur des surfaces réfléchissantes

Risques pour la santé d'une exposition à la chaleur	
Coup de soleil	<ul style="list-style-type: none"> • Rougeur et douleur, œdème, vésicules, fièvre, céphalées
Crampes	<ul style="list-style-type: none"> • Spasmes douloureux (jambes et abdomen) • Transpiration associée
Épuisement	<ul style="list-style-type: none"> • Forte transpiration, faiblesse, froideur et pâleur de la peau, pouls faible, température normale
Coup de chaleur	Température corporelle > 40,6° URGENCE VITALE
	Signes généraux <ul style="list-style-type: none"> - Hyperthermie - Pouls rapide - Respiration rapide - Céphalées - Nausées, vomissements
	Signes cutanés <ul style="list-style-type: none"> - Peau sèche , rouge et chaude - Absence de transpiration
	Symptômes neuro- sensoriels <ul style="list-style-type: none"> - Confusion ou agitation - Comportement étrange - Désorientation, hallucinations - Perte de conscience